

<b>Commune de VILLARD-SUR-DORON</b> <b>Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2010 à 19 heures</b>
--

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ, Denis ROUX.

**Absent excusé :** Xavier HERPIN

**Secrétaire de Séance :** Dominique REGE METRAL

**Programme d'exploitation de la forêt communale.**

Présentation par Madame Marie-Josée SUIFFET, Messieurs Jean-Luc JODELET et Georges TRAMIER, agents de l'Office National des Forêts de la révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2009-2023.

Depuis 1890, la forêt de Villard a fait l'objet de 6 aménagements couvrant des périodes de 20 à 25 ans.

Le bilan de la dernière période 1989-2008 portant sur une superficie de 696 ha (parcelles relevant du régime forestier) a permis de récolter 2 227 m<sup>3</sup>/an, soit 70 % de la prévision, les recettes de coupes (frais d'exploitation déduits) s'établissent à 75 % de la prévision. Les superficies non parcourues car non desservies, les frais d'exploitation en augmentation ainsi qu'une chute des cours du bois expliquent les différences en les prévisions et le réalisé.

Le programme d'aménagement 2009-2023 prévoit la récolte de 1569 m<sup>3</sup>/an, soit 2.62 m<sup>3</sup>/ha avec pour objectif la recapitalisation des zones très claires exploitées par câbles et de décapitaliser la zone du Ruidoz actuellement non desservie. Les recettes annuelles attendues sont de 54 773 € alors qu'elles étaient en moyenne de 102 605 € durant les 20 dernières années car le volume à récolter est inférieur au précédent aménagement. Les dépenses annuelles à réaliser, notamment pour la création de dessertes permettant de récolter le bois mûr sur le versant Envers, s'établissent à 72 615 €, les aides susceptibles d'être accordées par le Conseil Général de la Savoie, la Région Rhône Alpes et la Communauté Européenne devraient permettre un bilan positif de 32 400 €. Le bilan global de ce nouvel aménagement est donc nettement moins favorable que le précédent.

**Beaufortain Territoire accueillant**

Présentation par Pascal MEUNIER de la Communauté de Communes du Beaufortain (CCB)

Le territoire Beaufortain s'est engagé dans une démarche volontariste de rendre accessibles les espaces touristiques et de loisirs à tous les publics. Sont concernées les personnes ayant un handicap moteur, visuel, auditif ou mental ainsi que les personnes confrontées à un problème d'accessibilité dû à un équipement défavorable du lieu (seniors, parents avec poussettes). On estime ce public à 35 % de la population totale.

La perspective de 2 contrats avec la Région Rhône Alpes (CTTLA) et le Conseil Général de la Savoie associé au dynamisme de l'association Handicap Altitude ont conduit à la réalisation d'un pré audit avec la MITRA et Orgalis de 30 sites sur le territoire Beaufortain, dont 4 à Villard (l'Eglise Saint Pierre, le centre Belambra, le Restaurant Le Panoramique et le camping Le Grand Tétrás).

Des actions auprès des professionnels du tourisme, des écoles de ski, des commerçants viseront à développer une offre cohérente, de qualité et durable sur l'ensemble du territoire. La Région Rhône Alpes soutiendra ces projets d'accessibilité dans le cadre d'une enveloppe de 800 000 € pour le Beaufortain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des délibérations et le compte rendu du conseil du 26 novembre 2009

**Point n°1** -Approbation à l'unanimité du nouveau règlement d'utilisation de la salle polyvalente qui sera adressé à toutes les associations villaraines et remis systématiquement à tous les particuliers ou organismes qui loueront la salle.

**Point n° 2** – Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'autorisation de dépassement du plafond des heures supplémentaires par les personnels techniques chargés du déneigement.

**Point n° 3** – Le conseil municipal retient à l'unanimité le principe de versement d'une indemnité pour les étudiants effectuant un stage d'une durée minimum d'un mois et participant activement au

travail des services, la délibération 07-40 du 8 juin 2007 prévoyant une fourchette de 200 à 600 € selon le niveau d'études et le travail accompli.

**Point n° 4** – A l'unanimité le conseil municipal approuve l'extension du champ d'application de la régie de recettes à la perception des recettes de la borne « flot bleu » du parking de la forêt et nomme M. Zortéa préposé à la collecte, Mme DEVILLE CAVELLIN étant Régisseur Principal et Mme BOUDGHENE, régisseur suppléant.

**Point n° 5** – Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'une part sociale d'un montant de 15 € de la Société Civile coopérative d'intérêt collectif agricole d'alpage du Beaufortain et du Val d'Arly, créée le 16 décembre 2009 et dont l'objectif est d'initier et conduire toute opération visant à valoriser collectivement l'espace et le tissu agro-pastoral.

#### **Questions diverses**

- La commission urbanisme a commencé une réflexion sur une modification du PLU afin de corriger les points « bloquants » du règlement du PLU et travaille à une révision simplifiée d'un secteur. Les réunions se poursuivront dans les prochaines semaines avec l'avis de la DDT.
- La fédération des maires de Savoie invite les communes à apporter leur soutien à Haïti dans le cadre de la coopération initiée par l'association Pays de Savoie Solidaire depuis plus de 20 ans avec ce pays.
- Compte rendu de la réunion relative au 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, plusieurs projets ont été présentés, cet anniversaire doit être le fil conducteur des diverses manifestations qui se déroulent habituellement sur le territoire Beaufortain, toutes les manifestations devront être faites en harmonie avec celles déjà programmées par le Conseil Général.
- TNT et téléphonie mobile : un courrier sera adressé à tous les opérateurs afin de les sensibiliser aux zones blanches de notre territoire notamment dans le secteur de Bisanne 1500. En ce qui concerne la TNT, il semblerait que le relais des Vernets ne puisse pas être équipé, les usagers devront acheter un équipement spécifique, des aides diverses pourraient être sollicitées. Sous un seuil de 300 foyers à desservir l'investissement par la collectivité ne se justifierait pas.
- Panneaux publicitaires implantés à Bisanne 1500 et sur toute la commune : ce sujet est étudié au niveau du canton, dès qu'une décision concertée aura été approuvée et budgétisée, les commerçants et prestataires devront obligatoirement l'appliquer.
- Déneigement et salage des abords de la mairie et des bâtiments communaux : il est demandé aux services techniques de condamner l'accès du grand escalier menant à la cour de l'école, de saler la rampe et l'escalier côté est de la mairie.
- Il faudra également saler la voirie et notamment la côte d'accès à la mairie en veillant à bien répartir le sel sur le bas côté où marchent les piétons.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 4 MARS 2010 à 20 heures**

**Le Maire,  
Emmanuel HUGUET**